

**Conférence ministérielle sur les affaires francophones  
Moncton (Nouveau-Brunswick) - Les 14 et 15 octobre 2004**

**Culture, jeunesse et identité : Toile de fond pour un nouvel élan à la coopération intergouvernementale en matière d'affaires francophones**

**MONCTON**—La neuvième Conférence ministérielle sur les affaires francophones, dont l'objectif est d'intensifier la coopération en matière de services en français et d'appui aux communautés francophones et acadienne du Canada, s'est tenue hier et aujourd'hui.

Les ministres et députés se sont engagés à contribuer au développement identitaire de la jeunesse francophone. À cette fin, en collaboration avec leurs collègues responsables de l'éducation, ils exploreront des moyens innovateurs d'accroître la place de la culture au sein de l'école française.

« Dix ans après la première Conférence ministérielle, les provinces et territoires jouent un rôle déterminant dans la concrétisation de la dualité linguistique au Canada. Nous travaillons en étroite collaboration pour échanger nos meilleurs pratiques, modèles et outils. Ceci nous permet de constamment améliorer notre appui envers nos communautés respectives », a déclaré Percy Mockler, président de la Conférence et ministre des Relations intergouvernementales et internationales du Nouveau-Brunswick.

Les ministres ont renouvelé leur appui à la Société Santé en français et demandent au gouvernement fédéral d'appuyer à long terme le réseautage, la formation de professionnels et la prestation de soins primaires aux francophones.

Les ministres et députés ont aussi réitéré l'urgence de renouveler les ententes fédérales-provinciales/territoriales de collaboration intergouvernementale en matière de langues officielles, tout en respectant les principes d'asymétrie et de flexibilité, compte tenu des besoins et des réalités propres à chaque juridiction.

« Je salue les progrès réalisés dans tous les domaines et je m'engage à faire valoir auprès de mes collègues ministres fédéraux l'importance d'une collaboration accrue avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les domaines que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les communautés jugent prioritaires », souligne l'honorable Mauril Bélanger, ministre fédéral responsable des langues officielles.

Les participants ont applaudi l'adoption de la Loi sur les services en français en Nouvelle-Écosse.

Les ministres se sont aussi entendus afin d'élaborer un projet de recherche sur les accomplissements, les modèles et l'impact de leurs actions en francophonie.

La coopération intergouvernementale en matière d'affaires francophones s'exerce notamment dans les domaines suivants : santé, petite enfance, éducation, accès à la justice, développement économique et renforcement de l'espace francophone.  
La prochaine Conférence ministérielle se tiendra en Saskatchewan, à l'automne 2005, en marge des célébrations entourant le centenaire de cette province.